

Appel à tous

Rapport

Cet appel à tous concerne les programmes d'aménagement du temps de travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.). Voici un aperçu des questions posées :

- Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail?
- Quels sont les faits saillants du programme?
- Etc.

Nombre de répondants : 154

Cet appel à tous a été fait entre le 13 et le 23 décembre 2005.



Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des CRHA et des CRIA du Québec.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'ORHRI. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en janvier 2006.

1200, avenue McGill College
Bureau 1400
Montréal (Québec) H4B 2G7
(514) 879-1636 - info@orhri.org

La présence d'un programme d'aménagement du temps de travail

On constate dans un premier temps que ce type de programme est une mesure relativement populaire dans les organisations. En effet, près de 43 % des répondants ont affirmé qu'un programme d'aménagement des heures de travail était en place dans leur organisation.

Toutefois, 50 % d'entre eux ont affirmé que ce type de programme n'existe pas dans leur organisation et la plupart n'envisagent pas d'en instaurer. Le traitement des demandes d'aménagement du temps de travail se fait principalement de manière arbitraire, soit au « cas par cas ».

Faits saillants

Lorsqu'il y a un programme d'aménagement du temps de travail, la configuration du programme varie parfois d'une organisation à l'autre.

D'abord, on constate que les programmes en place n'offrent pas la même quantité de mesures. Le nombre maximal observé est de cinq mesures d'accommodement pour un programme. Toutefois, il semble plus courant d'offrir une ou deux mesures d'accommodement par programme.

Les mesures les plus fréquentes sont de loin les plages horaires flexibles, la réduction des heures hebdomadaires de travail et la semaine de travail comprimée. Tandis que les horaires adaptés et les horaires variables sont des mesures moyennement utilisées. Le temps compensé, le télétravail, la reprise de temps et les congés flexibles sont aussi des mesures dont la présence a été mentionnée dans certaines organisations, mais dans une très faible proportion.

Les mesures les plus populaires

Le sondage révèle que c'est la semaine de travail comprimée qui remporte la palme auprès des employés, soit la « semaine de quatre jours ». Ensuite, les semaines de travail réduites, les horaires flexibles et les horaires variables sont les mesures les plus populaires.

La représentativité des résultats

Ces réponses sont généralement représentatives de la réalité d'organisations de 500 employés et moins.

En ce qui a trait au secteur d'activité, l'échantillon est assez homogène. Il n'y a donc pas d'effet significatif à cet égard.¹

¹ Quoique que le secteur de la fabrication (22 %) et celui des services professionnels, scientifiques et techniques (18 %) soient légèrement surreprésentés.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?

Oui	65	42,21 %
Non (passez à la question 4)	77	50,00 %
Autre, précisez	12	7,79 %
Nombre de répondants	154	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

2. Quels sont les faits saillants du programme?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

5. Inscrivez ci-dessous toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	54	35,06 %
101 à 500 employés	55	35,71 %
501 à 1000 employés	12	7,79 %
1001 à 5000 employés	23	14,94 %
5001 employés et plus	10	6,49 %
Nombre de répondants	154	

Compilation des résultats – Nombre de répondants

Secteur

Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8	5,23 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	3	1,96 %
Services publics	6	3,92 %
Construction	1	0,65 %
Fabrication	34	22,22 %
Commerce de gros	5	3,27 %
Commerce de détail	10	6,54 %
Transport et entreposage	6	3,92 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	4	2,61 %
Finance et assurances	13	8,50 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1	0,65 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	28	18,30 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,00 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0	0,00 %
Services d'enseignement	3	1,96 %
Soins de santé et assistance sociale	3	1,96 %
Arts, spectacles et loisirs	2	1,31 %
Hébergement et services de restauration	3	1,96 %
Autres services, sauf les administrations publiques	7	4,58 %
Administrations publiques	5	3,27 %
Organisme sans but lucratif	10	6,54 %
Syndicat	1	0,65 %
Nombre de répondants	153	

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>1 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>2 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Elle traite les demandes d'aménagement de travail au fur et à mesure. 5. L'entreprise est flexible si des employés ont des demandes spécifiques. Par exemple, rendez-vous chez le médecin, dentiste.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>3 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Aucune prévision en ce sens</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Commerce de détail</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>4 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Oui 5. Nous recevons de plus en plus de demandes des employés pour travailler 4 jours par semaine. Notre industrie est présentement en pénurie au niveau du recrutement et nous voulons garder notre main-d'œuvre. Nous sommes présentement à l'étude concernant les horaires de travail différents.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Finance et assurances</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>5 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Ne traite rien. 5. C'est une partie importante de l'équilibre famille-travail ou encore équilibre vie-travail.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>6 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Rien n'est prévu. 5. Autant un programme est bénéfique à l'employé qui en a besoin (et je crois que la société en aura de plus en plus besoin), autant il semble difficile pour l'employeur de gérer en fonction de cette flexibilité.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>7 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Possibilité de faire sa semaine de travail en 4 jours. Horaire variable sans plage horaire exigée.</p> <p>3. Horaire variable sans plage horaire exigée.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Services d'enseignement</p>
	<p>8 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Il y a quelques postes qui sont présentement à 4 jours semaines, mais il s'agit plus de raisons budgétaires que suite à des demandes particulières.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
	<p>9 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>10 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Horaire flexible pour certains postes de bureau. Possibilité de travailler 4 jours de 10 heures plutôt que 5 jours de 8 heures pour les salariés réguliers syndiqués occupant un certain type de postes.</p> <p>3. 4 jours de 10 heures.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de gros</p>
	<p>11 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Traite au fur et à mesure selon les besoins.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>12 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Les employés peuvent faire leur horaire, pourvu qu'ils travaillent 8 heures par jour.</p> <p>3. L'horaire personnalisé.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>13 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Le traitement est fait au fur et à mesure.</p> <p>5. Un must pour la conciliation travail-famille.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Commerce de détail</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>14 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Temps partagé : un employé peut demander de partager 40 à 50 % de ses heures avec un autre qui en fait également la demande et qui occupe la même fonction. Un contrat d'un an est établi, avec possibilité de renouvellement. Le poste libéré est comblé par un remplaçant. Cela permet de former une éventuelle relève à l'interne. Réduction de temps de travail : les employés peuvent réduire leur semaine à 4 jours, sans salaire. L'employeur juge s'il remplace la 4^e journée ou non selon les besoins de l'entreprise. Semaine comprimée : les employés peuvent comprimer leur semaine de travail sur 4 jours (contrat d'un an, renouvelable).</p> <p>3. La réduction de la semaine à 4 jours (28 h vs 35) Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Finance et assurances</p>
	<p>15 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
	<p>16 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Le projet est en cours.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Finance et assurances</p>
	<p>17 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Horaire variable - toute la latitude est laissée à l'employé.</p> <p>3. Horaire variable.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>18 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous ne prévoyons pas instaurer un tel programme; par contre, nous avons ajusté l'horaire de certains employés pour accommoder leurs responsabilités familiales et nous avons confirmé ces ententes par écrit à chacun d'eux. Ex. : 40 h/sem. réduites à 37,5 h/sem. avec réduction salariale prorataée. Horaire de 8 h à 4 h 30 changée pour 7 h à 3 h 30.</p> <p>5. Les employés concernés parlaient d'être dans l'obligation de se trouver un nouveau travail leur permettant un horaire répondant aux arrangements de garderies ou de transport. Un an plus tard, aucun n'a démissionné.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>19 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Flexibilité de l'horaire.</p> <p>3. Horaire flexible.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services d'enseignement</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>20 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o Rien n'est prévu pour l'instant. Nos horaires normales de travail sont de 40 heures semaine (usine, bureau). Certains employés administratifs débutent à 7 h 30 et terminent à 16 h 30, alors que la majorité font du 8 h à 17 h. Le but de cet horaire en est un de service à la clientèle. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>21 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Possibilité de faire 37,5 h sur 4 jours et avoir la 5e journée en congé. Nous étudions présentement différentes formes de travail partagé ou travail hybride qui affecterait positivement l'aménagement des horaires pour les employés. Les employés temps plein peuvent présentement faire plus d'heures et cumuler ces heures pour obtenir des congés entre Noël et jour de l'An. À l'étude tel que décrit dans Q2. C'est une réalité à ne pas négliger aujourd'hui. L'entreprise peut y voir plusieurs avantages : éviter de couper des postes en proposant un réaménagement d'horaire et de tâches, plus de flexibilité et liberté d'agissement pour les employés en répondant aux besoins d'entreprises. Peut accommoder une jeune maman de retour au travail tout aussi bien qu'un employé qui prévoit prendre sa retraite bientôt et s'y prépare doucement. Conciliation Travail/famille et Travail/études <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de détail</p>
	<p>22 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Horaire flexible soit de 8 h à 16 h, de 8 h 30 à 16 h 30 ou de 9 h à 17 h. De plus, du 1er vendredi de mai jusqu'au vendredi précédent l'Action de Grâce, nous avons un horaire d'été. Les employés travaillent 30 minutes de plus du lundi au jeudi et quittent le vendredi à 13 h. L'horaire d'été est très apprécié. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>
	<p>23 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o Traitement au cas par cas. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Finance et assurances</p>
	<p>24 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Horaire comprimé (4 jours/semaine). Heures d'arrivée et de départ variables (personnel de bureau). Possibilité de faire le nombre d'heures désirées selon les disponibilités (un minimum de 15 h/sem. est exigé). Celles en place présentement. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>25 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Elle traite des demandes au fur et à mesure.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>26 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire décalé: 8 h à 16 h 8 h 30 à 16 h 30 9 h à 17 h 9 h 30 à 17 h 30 Travail à temps partagé. Deux cas jusqu'à maintenant : 1) travail 6 mois / congé 6 mois 2) 2 postes de 2,5 jours au lieu d'un seul poste de 5 jours.</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Au fur et à mesure.</p> <p>5. Les deux formules que nous avons déjà sont intéressantes. J'aimerais qu'on poursuive jusqu'à permettre de travailler à la maison un certain nombre de jours. Pour le moment, quand il y a des tempêtes ou qu'une personne n'est pas bien ou dans des circonstances spéciales comme un projet particulier, il est déjà possible de travailler à la maison. Ce serait intéressant d'instaurer ce système au lieu d'y aller à la pièce.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>27 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Pas pour l'instant.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>28 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique de reprise de temps : l'entente se fait au sein de l'équipe de travail selon les besoins de l'entreprise. En période de pointe, tout le monde met la main à la pâte et en période plus tranquille, il y a reprise de temps. Horaire flexible : l'horaire journalier est également entendu au sein de l'équipe. Certains peuvent débuter et terminer plus tôt ou plus tard. Il est également possible d'aménager un horaire sur moins de 5 jours. Une politique de relève est alors en place pour assurer les tâches incontournables.</p> <p>3. Parmi les employés, tant la flexibilité d'horaire que la reprise de temps sont populaires. Cette flexibilité permet de plus à l'entreprise de parer aux périodes de pointe.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Ces mesures sont conditionnelles à l'autorisation du gestionnaire d'équipe qui doit assurer la bonne marche de ses opérations. Ce ne sont donc pas des mesures systématiques.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	29 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire réduit à 3 ou 4 jours principalement suite à un congé de maternité ou alors dans le cadre d'une préretraite.</p> <p>3. Les 2 indiquées ci-dessus.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Ce sont des mesures très appréciées. Horaire réduit préretraite : pour se qualifier, l'employé doit être âgé de 55 et +.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Finance et assurances</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	30 -	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous ne sommes pas ouverts à l'aménagement du temps de travail pour des raisons d'efficacité au niveau du service à la clientèle.</p> <p>5. Très bonne idée permettant ainsi à certains employés de mieux concilier le travail et les obligations familiales.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	31 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Possibilité de télétravail, souplesse quant aux horaires, possibilité de réduire la semaine de travail.</p> <p>3. Le télétravail.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Deviendra de plus en plus important avec la génération Y.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	32 -	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous traitons au fur et à mesure lorsque des demandes surviennent. Par contre, celles-ci sont rares.</p> <p>5. Dans un environnement tel que le nôtre (hôtellerie/restauration) syndiqué, il est difficile de permettre un quelconque aménagement du temps de travail puisque nous devons fonctionner avec les besoins de nos opérations.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Hébergement et services de restauration</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	33 -	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Aucune flexibilité de la part de l'employeur.</p> <p>5. Des heures de travail flexibles seraient les bienvenues dans mon organisation, surtout pour les jeunes familles.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>34 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Le programme n'est pas écrit comme tel, car nous sommes une entreprise de R & D en démarrage, mais le concept est intégré dans nos mœurs. Nous avons des employés à 37,5 heures, d'autres à 40 heures; certains sont sur des quarts de 12 h selon le besoin. J'étais moi-même en tant qu'adjointe à la direction et conseillère en ressources humaines, à 20 heures semaine de janvier à août puis à 30 heures semaine. Je suis libre de faire plus d'heures mais je m'engage à ce minimum. Pourtant, nous ne sommes que 10! De plus, c'est en équipe que nous décidons qui fera quel horaire la semaine suivante! 3. Je crois que la mesure la plus populaire vient du fait que comme chacun fait part aux autres de ses contraintes d'une semaine à l'autre et qu'on connaît tous les besoins et urgences de la production, la gestion des heures de travail est plus efficace et la productivité est accrue. 4. Nous espérons que nous pourrions faire durer l'esprit derrière cet avantage lorsque nous serons en mode commercial et que nous aurons un groupe plus important d'employés. C'est à voir! 5. L'aménagement du temps de travail devrait tenir compte de la production à faire et des objectifs à atteindre. À quelle heure cela se fait ne devrait pas être l'élément déclencheur mais le facteur facilitant! Si le minimum de personnes requises pour assurer le fonctionnement de l'équipement et la sécurité des individus est en place, qu'est-ce que ça change que j'entre une heure avant ou une heure après? Certains postes auraient avantage à avoir des horaires « décalés » des autres, car ils correspondent à des phases en amont ou en aval du reste de la production. Ou encore, ils en sont complètement indépendants. Certains sont également totalement indépendants des autres postes de l'entreprise toute entière; alors, qu'est-ce que ça fait que les gens qui les occupent vivent sur un autre horaire de travail? C'est plus difficile à gérer, direz-vous. Eh bien, je n'en suis pas si certaine, car le taux d'absentéisme s'en trouve réduit, le positivisme accru, chacun se sent important et sent qu'il apporte réellement une plus value à l'entreprise. Il y a toujours des gens en position d'autorité ou de supervision dans une entreprise; donc, toujours une personne qui peut s'assurer que les gens sont en poste tel que convenu. S'il y a des abus, les gens se voient réprimandés et ils perdent leur privilège sur la simple base de la confiance. Généralement, les gens ne veulent pas perdre ce qu'ils considèrent comme un réel privilège; alors ils s'organisent eux-mêmes avec leur remplacement et donnent les avis de retard et d'absence consciencieusement. Voilà ma réflexion jusqu'à preuve du contraire! <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>35 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. La proposition d'aménagement est présentée par l'employé à la direction. La direction évalue la proposition selon la compatibilité avec le poste occupé et l'environnement/lieu de travail. Une période d'essai (habituellement de 3 mois) est établie, puis une réévaluation est faite afin de déterminer si l'arrangement proposé est viable. 3. Horaire variable 4. s/o 5. Bonne façon d'offrir de la flexibilité aux employés; cependant peut parfois être perçu par les gestionnaires comme étant trop complexe à évaluer /administrer. <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>36 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Répartition des heures sur 4 jours. Gestion du 4 jours avec congé rotatif, lundi une semaine et vendredi l'autre. s/o Favorise la performance de l'employé dans un délai accru, mais complique le remplacement et le suivi du service. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>37 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o Ne prévoit pas un tel programme. Nous sommes une petite entreprise et l'apport de chacun est important. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>38 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Nous offrons un horaire variable et ou heures réduites pour des situations particulières (cas par cas). Présentement, nous avons modifié l'horaire d'une employée qui, étant enceinte, souffre de nausées extrêmes le matin : au lieu de commencer à 8 h 45, elle peut commencer à 11 h 30. Cette flexibilité est offerte à court terme. Aucune particularité sauf que nous essayons de tenir compte des besoins d'affaires et des circonstances de l'employé. s/o Non. Nous préférons le cas par cas. D'autre part, nous sommes trop peu nombreux pour offrir un tel programme. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Finance et assurances</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>39 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Horaire semi-variable, c'est à dire possibilité de débiter plus tôt ou plus tard dans la journée, dépend des services. Sur une base individuelle, chaque cas est étudié séparément selon les besoins de chaque service. Horaire variable. Peu de données encore sur les autres mesures comme semaine de travail comprimée. <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Commerce de détail</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>40 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Dans l'entreprise, il existe une multitude d'horaires selon le poste occupé. Mais le plus populaire est certes l'horaire des gens de l'entretien, au niveau de l'usine de production, qui s'étend sur 10 heures par jour du lundi au jeudi inclusivement. Il n'y en a pas puisque chacun peut mettre son nom de façon volontaire sur une équipe de travail et ce, une fois par année. C'est une règle conventionnée. Chaque cas est bien entendu un cas mais l'entreprise ne favorisera pas l'application d'un tel horaire pour des raisons farfelues. Nous croyons que cela laisse place à la diversité où chacun peut se retrouver à travers ces pratiques et répondre à certains besoins personnels. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>41 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Elle les traite au fur et à mesure. 5. Je pense qu'avec la génération des Y, nous devons être plus flexible sur ce point. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>42 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Les demandes sont traitées sur une base individuelle. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>43 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Non. Cependant, certaines mesures informelles d'aménagement du temps de travail existent dans l'entreprise : l'approche utilisée pour décider du lieu de travail est guidée par notre souci de répondre avec souplesse aux besoins de nos clients. Aussi, nos employés travaillent-ils dans des endroits variés, parfois dans nos propres installations et souvent chez le client. Plusieurs employés disposent des outils nécessaires pour effectuer une partie de nos tâches à domicile. Ceci offre une certaine souplesse pour répondre à leurs besoins professionnels et personnels. Les gestionnaires et les employés peuvent alors prendre des dispositions particulières, au niveau local, lorsque de tels changements ne risquent pas de compromettre la qualité des services fournis aux clients, d'augmenter les coûts ou de nuire au reste de l'équipe. Cependant, cette forme d'aménagement demeure une règle informelle et ne pourrait s'installer dans le temps comme un acquis ou une mesure permanente. 5. La flexibilité dans l'aménagement du temps de travail demeure un élément incontournable à considérer dans l'établissement des conditions de travail, considérant la main-d'œuvre de demain (beaucoup plus indépendante), le marché du travail actuel (de plus en plus d'entreprises courtiseront des candidats de moins en moins nombreux) et la réalité des familles québécoises (les 2 parents travaillent). Il est terminé le temps où les entreprises décidaient unilatéralement des conditions de travail. Les employés devront de plus en plus être impliqués dans les sujets qui les touchent et la flexibilité dans l'aménagement du temps de travail sera un élément important qui pourra faire en sorte qu'un candidat choisisse une entreprise plutôt qu'une autre. <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>44 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En construction 2. s/o 3. s/o 4. Notre programme est en construction. 5. Temps comprimé versus temps réduit, temps partagé... l'arrangement du temps de travail implique une réflexion sur plusieurs aspects et possibilités. <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Commerce de détail</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>45 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Spécifiquement pour les employés de bureau. L'EE peut réaliser son 40 heures sur 5 jours mais avec horaire de son choix en respectant la plage de présence de 9 h à 16 h. Donc, par exemple, l'employé peut débuter à 7 h, prendre une demi-heure pour dîner (obligatoire) et terminer à 16 h. De plus, si l'EE doit s'absenter du travail pour quelques heures, nous maintenons le paiement du 40 heures et l'EE doit reprendre ses heures perdues dans les semaines suivantes. L'EE peut aussi cumuler du temps, donc se promener entre +8 et -8 dans sa banque de temps cumulé. Cette politique est très populaire auprès des employés, particulièrement pour ceux qui ont de jeunes enfants, puisqu'ils peuvent gérer les absences imprévues (enfant malade, école, etc.). s/o Je pourrais ajouter que nous avons aussi mis en place à l'été 2005 un horaire d'été pour tous (bureau et usine). Tout le monde a apprécié, mais en tant qu'employeur nous avons constaté une baisse appréciable de productivité. Le tout sera réévalué au printemps 2006. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>46 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Les employés sont obligés d'être présents au travail de 8 h à 16 h 30. Il y a des employés qui font 40 heures en 4 jours et demi, car le vendredi nous terminons à 12 h. Il y en a d'autres qui font 36 heures. Nous avons beaucoup moins d'absences, car les employés prennent leur rendez-vous le vendredi PM. Je dirais que la majorité des employés font 40 heures semaines donc de 7 h 30 à 17 h 30 en prenant 1 heure pour dîner. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : s/o</p>
	<p>47 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o Au fur et à mesure. Quand il y a accord employé/superviseur, il y a réussite. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Finance et assurances</p>
	<p>48 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Pas officiellement, mais nous avons un certain nombre de postes qui sont à temps partiel. Répond aux besoins de l'entreprise qui est en croissance mais qui ne nécessite pas une charge complète de travail ou du travail à temps plein. Le travail mardi, mercredi et jeudi ou, pour les gens sur le quart de travail de soir, la possibilité de faire leurs 40 heures/semaine sur 4 jours au lieu de 5 et d'avoir un week-end de 3 jours. Chaque cas est traité individuellement selon l'ancienneté dans l'entreprise, les besoins d'affaires. Je pense que le gouvernement québécois devrait avoir des incitatifs plus grands afin de permettre différents horaires d'aménagement de temps de travail. <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>49 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Les horaires sont faits 4 semaines à l'avance. 3. Demandes spéciales pour congés de plus de 2 jours. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de détail</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>50 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Horaire variable. 3. Horaire variable. 4. Non <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>51 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Non 5. Je crois que c'est intéressant pour motiver les employés. Malheureusement, les employeurs n'y croient pas vraiment. Ils ont peur de se faire voler du temps. Mais pourtant, la majorité des employés dans le secteur privé travaillent plus que le nombre d'heures prévues à l'embauche. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services immobiliers et services de location et de location à bail</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>52 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. En fait, ce n'est pas un programme transparent en ce sens que nous avons « accommodé », au départ, nos collaborateurs qui désiraient faire moins d'heures ou concentrer les heures sur 4 jours au lieu de 5. 3. La semaine de travail comprimée. 4. Au fur et à mesure tel que je le mentionnais plus tôt. 5. En tant que gestionnaire ressources humaines, je trouve ces mesures quelque peu difficiles à gérer. Par contre, je crois que cela peut être un outil de rétention de notre main-d'œuvre d'autant plus que nous sommes dans un domaine où il y a beaucoup de femmes (partage travail-famille). <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Finance et assurances</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>53 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Non, nous ne prévoyons pas instaurer de tels programmes prochainement. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Commerce de détail</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>54 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Programme de qualité de vie au travail où nous permettons aux employés de concilier vie personnelle et professionnelle via différents programmes d'aménagement du temps de travail. 3. Semaine de travail comprimée. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>55 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p> <hr/> <p>56 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. On y pense, car des demandes nous sont présentées pour notre personnel en poste et le personnel que l'on recrute.</p> <p>5. Cela nous semble une grosse problématique vu le type de travail que nous faisons. Les personnels techniques, de bureau et de production ont tous le même lieu de travail. Nous anticipons des injustices....</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p> <hr/> <p>57 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Elle ne prévoit malheureusement pas instaurer de programme d'aménagement du travail.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p> <hr/> <p>58 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p> <hr/> <p>59 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non, mais le sujet nous intéresse.</p> <p>5. Dans le monde des affaires de nos jours, il faut se pencher sur cette question afin d'offrir une flexibilité aux employés quant à leur disponibilité au travail.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p> <hr/> <p>60 -</p> <p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Je ne crois pas.</p> <p>5. Je crois que les horaires flexibles seraient une excellente approche pour les professionnels.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services publics</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>61 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Tous les employés doivent être présents lundi-mardi-mercredi. Jeudi et vendredi sont réservés pour les cas exceptionnels (rendez-vous chez le médecin, dentiste, etc.). L'important, c'est qu'au bout de la semaine, le travail doit être complété.</p> <p>3. Les employés travaillent généralement 4 jours/semaine.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. La haute direction est très centrée sur les besoins personnels et familiaux de chacun des employés. Plusieurs permissions sont allouées et ce, en autant que le travail est complété à la fin de la semaine.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Commerce de gros</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>62 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous ne prévoyons pas cette année, instaurer un tel programme, mais les approches auprès du directeur général se font et nous devons d'ici 2 ans avoir un tel programme. Oui, nous gérons les demandes au fur et à mesure qu'elles surviennent.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>63 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous ne prévoyons pas aménager le travail à court terme; toutefois, nous traitons les cas au fur et à mesure (possibilité de travailler 4 jours semaine ou travail à partir du domicile)</p> <p>5. L'aménagement du travail est une priorité pour la nouvelle génération de travailleurs (les Y) et l'est également pour les travailleurs en fin de carrière. Les entreprises en font à gagner d'aménager le temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>64 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaires flexibles pour le personnel cadre. Pas d'heures réduites ni de semaine de travail comprimée sauf pour les cols bleus qui font 40 heures sur quatre jours.</p> <p>3. s/o</p> <p>4. On doit en faire la demande, mais il n'y a pas beaucoup d'ouverture encore à ce niveau.</p> <p>5. Je crois qu'à l'époque où l'on vit, avec le recrutement de ressources compétentes de plus en plus difficile, il faut s'adapter aux nouvelles valeurs et assouplir sans se pénaliser au niveau du service à la clientèle. À mon avis, des employés heureux dans leur milieu de travail sont habituellement des employés productifs.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Administrations publiques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>65 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Administrations publiques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>66 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Pour l'instant, elle n'y songe même pas. 5. Avec la tendance actuelle, il me paraît indispensable de mettre en place des programmes de l'aménagement du temps de travail dans toutes les organisations. Un bon nombre d'employés talentueux seront séduits par la présence de tels programmes dans leur entreprise. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>67 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. L'aménagement est adapté aux besoins de l'employé. Il n'y a pas de paramètres préétablis ni de règles pour accéder à cette possibilité. Notre organisation offre une très grande flexibilité et peut très bien composer avec. 3. Malgré la flexibilité possible, l'horaire de travail sur 3 ou 4 journées remporte la palme. 4. Nous envisageons conserver cette flexibilité d'aménagement, car c'est un avantage important pour environ 50 % de nos employés. 5. La flexibilité dans l'aménagement du temps est un avantage que tous et chacun souhaite et en favoriser l'application est une approche gagnante. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>68 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Ne prévoit pas instaurer un tel programme. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
	<p>69 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Elle les traite au fur et à mesure. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Syndicat</p>
	<p>70 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Plage horaire d'heure d'arrivée : 7 h 30 – 9 h 30 Plage horaire d'heure de départ : 15 h 30 – 17 h 30 3. s/o 4. s/o 5. Nous recevons beaucoup de demandes pour d'autres mesures d'aménagement de travail (horaire flexible, 4 jours/semaine, etc.), mais pour l'instant, l'entreprise ne prévoit pas mettre de l'avant de telles mesures. Nous sommes plutôt dans un contexte où on demande aux employés de fournir plus d'heures de travail. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p>	<p>71 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Il n'y a pas de programme formel d'aménagement des heures de travail; cependant, de façon informelle, chaque employé gère son temps et les horaires sont très variables. L'entreprise compte étudier la possibilité d'instaurer un programme afin de clarifier ses pratiques et de mieux mettre en valeur sa politique dans un but d'attraction de ressources qualifiées. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>72 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Oui, possiblement. 5. Nous avons déjà offert une amorce en la matière à notre syndicat lors des dernières négociations et l'offre a été rejetée. Je n'ai pas compris. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Administrations publiques</p>
	<p>73 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Non, l'organisation ne prévoit pas instaurer un programme d'aménagement de temps de travail. Mais, il est possible d'aménager du temps de travail au fur et à mesure, si besoin est. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>74 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous n'avons rien de formel mais certaines personnes ont des horaires qui sortent de la norme ou encore peuvent faire varier leur horaire d'une demi-heure environ. Ex. : débuter entre 8 h 30 et 9 h et terminer entre 16 h 30 et 17. Il faudrait une politique formelle et accessible à tous. 2. s/o 3. s/o 4. Elles sont traitées au fur et à mesure mais j'aimerais instaurer un tel programme. Nouvellement en poste, j'aimerais savoir ce qui se fait ailleurs avant de faire une proposition formelle. 5. Je suis convaincue que l'aménagement du temps de travail par sa flexibilité devient un avantage important pour un employeur et peut avoir une valeur plus grande que les aspects monétaires sur plusieurs. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de détail</p>
	<p>75 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Les employés de l'administration bénéficient d'horaire variable. Ils doivent faire 35 heures dans leur semaine. Ils n'ont pas d'heure d'arrivée ni d'heure de fin de travail. Par contre, on demande à ce que l'horaire soit cohérent avec leur travail. Les employés syndiqués ont la possibilité de demander à travailler 4 jours semaine tout en accumulant de l'ancienneté pour 5 jours. Il y a 4 employés par année qui bénéficient de ce privilège et c'est l'ancienneté qui détermine les heureux élus. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Soins de santé et assistance sociale</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>76 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Travail à partir de la maison; heures d'été en vigueur du mois de juin au mois de septembre; horaire flexible en fonction des besoins individuels (capacité d'arriver plus tard ou de quitter plus tôt en récupérant les heures à un autre moment).</p> <p>3. Travail de la maison. Horaire flexible qui s'ajuste aux besoins individuels.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Il ne s'agit pas seulement d'aménager le temps de travail en fonction des besoins familiaux. Les « nouvelles générations » désirent également obtenir ces privilèges afin de s'occuper de leurs besoins personnels, autres que familiaux.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>77 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous sommes à regarder le projet actuellement et voir la faisabilité dans notre organisation, notamment en ce qui concerne la conciliation travail/famille. Le seul programme existant en ce moment dans certains de nos établissements concerne les travailleurs âgés de 55 ans et plus pour lesquels nous offrons certains aménagements.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
	<p>78 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Choix entre 4 horaires : 7 h 30 à 16 h 8 h à 16 h 30 8 h 30 à 17 h 9 h à 17 h 30</p> <p>3. Les 2 horaires suivants : 8 h à 16 h 30 8 h 30 à 17 h</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Très apprécié.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>79 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous ne prévoyons pas l'instaurer.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
	<p>80 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Flexibilité d'horaire et heures réduites.</p> <p>3. Flexibilité d'horaire - génial pour la conciliation travail-famille.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>81 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui On a la possibilité de faire du 3 jours ou 4 jours par semaine. Nous avons des horaires flexibles. Ça dépend des personnes. En général, c'est la possibilité de travailler 4 jours par semaine. s/o Si je n'avais pas de telles conditions (4 jours/semaine), je ne serais pas revenue sur le marché du travail puisque j'ai trois enfants. Du travail à 5 jours c'est trop fou, la vie n'a plus d'équilibre. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>82 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui Choix d'un horaire de travail 7 h 30 à 16 h ou 8 h à 16 h 30 ou 8 h 30 à 17 h. s/o Oui, sur demande. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>83 -</p> <ol style="list-style-type: none"> C'est du cas par cas. Rien de formel à ce sujet. s/o Les démarches ont débuté lors du retour au travail de travailleuses en congé de maternité. Certaines ont demandé un horaire de 4 jours/semaine, d'autre de terminer à 16 h 30 au lieu de 17 h. Au fur et à mesure. Nous sommes dans une petite entreprise (20 employés). Le patron a décidé d'y aller cas par cas, mais l'objectif demeure de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle. Donc ça dépend aussi du poste occupé par la travailleuse. Je suis consultante en RH. J'ai répondu ici par rapport à un de mes clients. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>84 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o Notre organisation ne prévoit pas instaurer un tel programme. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>85 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Horaire variable. Présence obligatoire de l'employé entre 9 h 30 et 15 h 45. La personne choisit son heure d'arrivée et de départ entre: 7 h 30 et 9 h 30 15 h 45 et 17 h 45 du lundi au vendredi incl. L'employé qui choisit un horaire ne peut le changer à moins d'une entente avec son supérieur immédiat et les besoins du service. s/o Nous aimerions éventuellement regarder un programme d'aménagement du travail. Présentement, les employés sont satisfaits de cet horaire. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Transport et entreposage</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>86 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Horaire variable, heures réduites. 3. Heures réduites. 4. s/o 5. Permet une meilleure conciliation travail-famille. <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Finance et assurances</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>87 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Il s'agit d'horaire flexible. . Les employés peuvent travailler leur 35 h/semaine réparties entre 7 h 30 et 17 h 30. 3. s/o 4. s/o 5. La flexibilité d'horaire permet l'ouverture à l'équilibre travail et famille. Le travailleur se responsabilise dans sa gestion d'horaire et enlève du stress supplémentaire au travail. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>88 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Nous avons le choix entre 3 programmes : Heures comprimées Semaine 40/20 Semaine 37,5/27,5 3. Les heures comprimées et la semaine 37,5/27,5 4. s/o 5. L'absentéisme est plus bas dans les secteurs où l'aménagement du temps de travail est approuvé. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Administrations publiques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>89 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Traiter au cas par cas en tentant de minimiser les demandes. 5. Essentiel dans la société actuelle. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>90 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Nous nous interrogeons justement sur ce sujet dans le cadre d'un programme de rétention du personnel. En ce moment, pour le personnel salarié (sauf production), nous autorisons des reprises de temps si un employé a fait du temps supplémentaire. C'est la règle du « donnant donnant », mais on ne modifie pas un horaire de façon permanente pour un employé. 5. Je crois que les gens aujourd'hui ont besoin de flexibilité, conciliation travail famille oblige... C'est la principale raison pour laquelle nous étudions la possibilité d'instaurer un tel horaire de travail. J'aimerais savoir ce qui se fait ailleurs pour nous inspirer. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>91 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Pas de programme global. Des aménagements ponctuels, au cas par cas, sont possibles dans la mesure où les besoins opérationnels sont satisfaits. 5. Dans un environnement 24/7 avec plusieurs quarts de travail, cela présente un défi autrement plus grand que dans le cas d'une entreprise où l'ensemble des travaux sont réalisés « de jour »... <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>92 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ASSEZ INFORMEL DU CAS PAR CAS 2. 4 JRS/SEMAINE OU HEURES DIFFEREES 3. HEURES DIFFEREES <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Commerce de gros</p>
	<p>93 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bien que nous n'ayons pas de programme structuré comme tel, nous considérons les demandes particulières de nos employés et les accommodons lorsque possible. 2. s/o 3. La semaine de 4 jours (32 à 36 heures, selon les cas). 4. Traitement au fur et à mesure. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
	<p>94 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Possibilité de réduire la journée de travail, ex. plutôt que de finir à 4:30, l'employé quittera à 3 h 30. Possibilité de commencer une demi-heure plus tôt pour finir plus tôt le soir. Aucune possibilité de compresser les heures. Par contre, ces demandes sont examinées en fonction du département pour lequel l'employé travaille pour le centre administratif et selon la disponibilité du personnel de remplacement pour les écoles. La priorité n'est pas d'accommoder le demandeur, mais bien de s'assurer que le service aux clients est donné d'abord. 3. Au centre administratif, moins de 5 personnes sur 150 bénéficient d'une des mesures et elles doivent en faire la demande annuellement. Par contre, dans les écoles, plusieurs employés demandent des tâches réduites à chaque année. En général, ils prendront une journée ou une partie de journée en moins. Ces mesures sont populaires chez les jeunes parents et chez les employés qui comptent prendre leur retraite dans un avenir rapproché. 4. Aucune volonté de développer davantage pour l'instant. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services publics</p>
	<p>95 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. Nous traitons au besoin. Plutôt difficile pour une PME dans le domaine du service. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p>	<p>96 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Heures réduites, télétravail. 3. Heures réduites, télétravail. 4. s/o 5. Heures réduites très populaires; cependant, ne peut être offert à l'ensemble des employés puisque contraintes professionnelles telles centre d'appels, relations clients. <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>97 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non (passez à la question 4) 2. s/o 3. s/o 4. 1. Même si notre semaine de travail à temps plein est de 37,5 heures, nous demandons simplement aux gens de s'assurer d'être au bureau entre 9 h 30 et 16 h 30 afin d'être présents et disponibles pour les réunions et pour assurer le travail d'équipe: pour le reste, nous faisons confiance à nos professionnels pour faire au minimum leurs semaine de 37,5 heures de travail. 2. Les demandes d'aménagement du temps de travail sont traitées au fur et à mesure : dans la mesure où l'entreprise peut se permettre de l'absorber, nous sommes très flexibles quant aux horaires réduits (i.e. 4 jours/semaine à raison de 30 heures/semaine). Nous nous attendons toutefois à ce que les gens qui se voient octroyer une telle opportunité soient aussi ouverts à offrir plus de disponibilité dans l'éventualité d'une surcharge de travail. Dans les faits, environ 20 % de nos employés sont présentement sur un programme d'horaire réduit. 5. Puisqu'une de nos valeurs d'entreprise est d'assurer un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle; il est important pour nous de respecter une telle valeur en gestes concrets. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>98 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Programme offert dans certains départements seulement. Horaire variable : travail sur 4 jours au lieu de 5 (augmentation du nombre d'heures par jour). 3. Semaine à 4 jours. 4. Traite des demandes au fur et à mesure. 5. Curieusement, ce n'est pas la direction qui est réfractaire mais bien les collègues de travail. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Transport et entreposage</p>
	<p>99 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Nous offrons un horaire flexible. Les personnes doivent faire leur semaine complète, mais elles peuvent débuter à 7 h 30, 8 h 00, 8 h 30. Elles choisissent cet horaire pour 4 mois. 3. Nous sommes en période d'essai. Mais actuellement c'est l'horaire de 7 h 30 AM. 4. s/o 5. Nous avons mis en place ce programme afin de faciliter le travail-famille. Mais également pour nous aider dans notre processus de recrutement. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>100 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Un horaire de travail variable est proposé aux employés (en respectant des heures de présence au bureau), de même que la possibilité de faire du télétravail.</p> <p>3. NSP</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>101 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>102 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Congés sans traitement à temps partiel.</p> <p>3. Les congés d'une journée par semaine.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services d'enseignement</p>
	<p>103 -</p>	<p>1. Pour certaines personnes au cas par cas.</p> <p>2. Ce n'est pas un programme, c'est seulement pour accommoder l'employé.</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non</p> <p>5. Très prisé par la nouvelle génération.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Commerce de détail</p>
	<p>104 -</p>	<p>1. Horaire flexible.</p> <p>2. Horaire flexible de 35 heures semaine la base est 8 h 30 à 16 h 30 mais peut être 9 h-17 h.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>105 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non</p> <p>5. J'ai demandé à plusieurs reprises de suivre un tel cours.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>106 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. On ne prévoit pas instaurer un tel programme. Les demandes des gens sont traitées cas par cas mais pour le moment, personne ne bénéficie de ce genre d'aménagement de travail.</p> <p>5. C'est une excellente idée pour les mères de famille et les pères qui veulent s'impliquer.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	107 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaires flexibles pour les employés de bureau; la seule contrainte est d'être au bureau pour 10 h am. Nous n'offrons pas la semaine comprimée. Horaire réduit permis au cas par cas.</p> <p>3. Horaires flexibles.</p> <p>4. À part l'horaire flexible, c'est au cas par cas.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	108 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire flexible pour tous, semaine réduite pour quelques employées ayant des besoins familiaux particuliers.</p> <p>3. Flexibilité.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	109 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire réduit pour des postes réguliers en service clientèle surtout (de 20 à 35 h/sem.). Quelques postes à horaire comprimé (40 h sur 4 jours) pour des employés travaillant sur la route.</p> <p>3. Horaire réduit pour les femmes revenant d'un congé maternité, mais pas accepté pour une personne détenant un poste professionnel ou cadre.</p> <p>4. Nous voulons regarder la possibilité d'offrir une réduction d'horaire aux professionnels et cadres, en fonction de critères à déterminer en 2006.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
	110 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Possibilité d'avoir un horaire aménagé : heure d'arrivée entre 8 h et 10 h et heure de départ entre 16 h et 18 h. Possibilité d'avoir un horaire à temps partiel : 3 ou 4 jours/semaine.</p> <p>3. Horaires aménagés et horaire temps partiel.</p> <p>4. S/O</p> <p>5. Plusieurs employés voudraient avoir un horaire comprimé. Compte tenu de nos besoins d'affaires, il ne nous est pas possible de leur offrir cela.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	111 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire de travail flexible heure d'arrivée au travail entre 7 h et 9 h et heure de départ entre 16 h et 18 h. L'employé doit faire sont 37,5 heures au bout de la semaine.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	112 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Selon les départements : définition des plages horaires obligatoires (ex: 10 h à 16 h), des possibilités ou non de télétravail, présentation des autres possibilités d'horaire flexible (horaire 4 jours, horaire condensé, journée sans solde, congé sabbatique...).</p> <p>3. Horaire flexible et horaire de 4 jours.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>113 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Bien que la compagnie soit consciente qu'il faut agir devant la conciliation travail-famille, il y a peu d'ouverture de la part du management.</p> <p>5. Tout est maintenant réglé à une minute près selon les organisations de travail connues, il faut maintenant faire preuve d'innovation et de flexibilité et ne pas penser qu'en offrant un programme d'aménagement du travail veuille nécessairement dire « perte de contrôle » bien au contraire; des employés heureux vous donnent un bien meilleur rendement. Pas facile d'envoyer ce message à la direction...</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>114 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire de 37,5 h par semaine et 7,50 par jour, variable avec plage fixe entre 9 h 30 et 15 h 30. Horaire de temps comprimé avec possibilité d'avoir une journée par deux, trois ou quatre semaines, en prolongeant son temps quotidien de travail.</p> <p>3. Horaire de temps comprimé.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services publics</p>
	<p>115 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non, elle ne prévoit pas instaurer un tel programme et ne favorise pas non plus un traitement particulier.</p> <p>5. Il est difficile d'instaurer un tel programme lorsque certains sont syndiqués et d'autres non, avec des quarts de travail différents. Comment arriver à un programme équitable pour tout type d'emploi?</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Commerce de détail</p>
	<p>116 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Pour les employés syndiqués : l'horaire 4 jrs/semaine. Gestionnaires de 1er et deuxième niveau : 10 jours de congé flexible en sus des vacances. Pour les cadres spécialisés : choix entre un horaire 4,5 jrs/sem., 9/10 ou 10 jours de congé supplémentaire (comme les gestionnaires).</p> <p>3. L'horaire 4 jours.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. L'application d'un horaire 4 jrs/sem. pour les gestionnaires constitue un défi qu'il sera important de relever, car elle pose un problème d'équité interne et constitue un obstacle pour le recrutement de gestionnaire de premier niveau. Autre constat : en général, les employés et les gestionnaires de notre organisation privilégient à très forte majorité l'aménagement du temps travail vs une augmentation de salaire ou la bonification.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services publics</p>
	<p>117 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	118 -	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Elle prévoit instaurer un programme corporatif mais adapté aux besoins des secteurs et des niveaux de service à offrir par chacun des secteurs.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services publics</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	119 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Pour les cadres.</p> <p>1) 7,5 heures de travail par jour à faire entre 7 heures et 17 heures.</p> <p>2) 5 congés statutaires par année pour lesquels le temps a été travaillé dans les 3 semaines précédentes à raison de 1/2 heure de plus par jour.</p> <p>3. Congés statutaires.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	120 -	<p>1. Oui</p> <p>2. a) Horaire hebdomadaire : la semaine normale de travail est de 40 heures. b) Horaire flexible : avec l'accord de votre supérieur et selon les besoins de votre département, vous pouvez adapter votre horaire en fonction de vos besoins tout en respectant les plages horaire suivantes : Entrée : entre 7 h et 9 h 30 Dîner : entre 11 h 30 et 13 h 30 Départ : entre 16 h et 18 h 30 Compte tenu des besoins de l'entrepôt, les employés salariés ouvriers ne sont pas admissibles à l'horaire flexible. Politique non écrite mais acceptée : une demi-douzaine d'employés occupent des postes à temps partiel à leur demande pour mieux concilier travail famille. Ce ne sont pas toutes les demandes qui sont acceptées, cela dépendra de plusieurs facteurs qui seront analysés.</p> <p>3. Horaire variable : les employés apprécient grandement cette liberté, où ils peuvent jouer hebdomadairement avec leur horaire selon différentes obligations familiales et professionnelles. Ceux profitant d'une réduction d'heures de travail (3 ou 4 jours/semaine) sont extrêmement reconnaissants et heureux de cette condition.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Il est peut-être plus difficile d'instaurer et faire apprécier une telle politique dans un contexte manufacturier, où une proportion notable d'employés sont contraints à un horaire fixe imposé par les quarts de travail. Une telle politique devient ainsi réservée aux employés de bureau. Nous sommes une entreprise où la majorité des employés sont techniques, professionnels et cadres. Ce type de politique se gère facilement et diminue énormément l'absentéisme au travail. Je considère la productivité est également grandement améliorée, où l'employé n'a pas de culpabilité à arriver plus tôt ou plus tard puisqu'il est considéré maître de son horaire. Nous n'avons pas d'abus et il est intéressant de voir l'attitude des gens après quelques années de ce régime : il n'y a que du positif.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p>
	121 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Durant l'été, si les employés travaillent 30 min de plus par jour, le vendredi, ils peuvent quitter à midi.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>122 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire flexible pendant la période estivale, soit du 24 juin au 7 septembre. Les employés peuvent commencer + tôt leur journée afin de terminer + tôt ou d'accumuler 21 heures (3 jours) dans un banque de temps afin d'avoir 3 jours de vacances supplémentaires.</p> <p>3. L'horaire d'été et flexible (8 h à 4 h au lieu de 8 h 30 à 16 h 30).</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Cela permet aux employés de combiner la vie de famille (garderie, arriver + tôt à la maison etc.) avec le travail.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>123 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Changements constants dépendant des besoins.</p> <p>3. Flexibilité.</p> <p>4. n/a</p> <p>5. Commentaires : de plus en plus les horaires doivent s'adapter aux besoins de la clientèle ce qui demande quelquefois plus d'employés, certains avec moins d'heures et pour d'autres leurs besoins sont de travailler plus tard ou plus tôt le matin, mais assurément une clientèle satisfaite puisque sa demande est à des horaires différents.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>124 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Notre entreprise ne prévoit pas instaurer de tel programme et la règle est la même pour tous soit 8 h à 17 h ferme.</p> <p>5. Notre entreprise compte 450 employés répartis à travers tout le Canada et dont plus de 60 % sont mobiles (techniciens de service). Dans ce contexte, nous croyons qu'il serait très difficile de gérer des horaires flexibles - aussi compte tenu des différents fuseaux horaires, il faut coordonner nos efforts dans une certaine fenêtre de temps quotidiennement.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Construction</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>125 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Cela fait partie des objectifs de 2006 d'instaurer un tel programme. Pour le moment, nous traitons cas par cas.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>126 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Cas par cas pour l'instant.</p> <p>5. Importante pour la mobilisation et le recrutement mais difficile à gérer pour l'employeur.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p>	<p>127 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous envisageons de le faire, mais nous souhaitons pousser l'analyse plus loin.</p> <p>5. Semble difficile de satisfaire la majorité des gens et inquiétude pour la clientèle.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
<p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise</p> <p>Secteur</p>	<p>128 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Pour l'instant rien n'est instauré, mais la direction a une ouverture à répondre à de telles demandes sur demande pour les employés les plus anciens.</p> <p>5. Lors de semaine de travail plus longue, possibilité de prendre des congés personnels ou de réduire une ou des journées de travail. Nous sommes actuellement en analyse pour permettre à certaines personnes d'avoir une semaine de travail sur 4 jours.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>129 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Il y a une certaine tolérance quant à ce sujet. Certaines personnes débutent plus tôt pour finir plus tôt; d'autres prennent seulement 30 minutes pour dîner pour finir plus tôt; enfin certaines travaillent à l'occasion plus tard ou le week-end pour compléter les heures manquantes. Officiellement, la direction n'accepte pas l'aménagement du temps de travail, mais officieusement elle le fait. Donc, une personne qui en fait la demande se fait répondre qu'il n'existe pas d'aménagement du temps de travail mais, dans les faits, il existe.</p> <p>5. Les employeurs devraient arriver en l'an 2000 et offrir ce genre de programme à leurs employés. Il n'est pas vrai qu'il est plus difficile de gérer quand les employés ne travaillent pas tous de 8 h à 17 h et nous en sommes une bonne preuve. Il s'agit seulement de déterminer une plage obligatoire et l'employé pourrait déterminer l'horaire qui lui convient en fonction de ses responsabilités externes. De plus, un employé qui désire travailler 30 heures/sem. devrait être capable de le faire. Encore là, ce n'est pas plus coûteux pour l'employeur et cela rend les employés plus productifs car ils sont satisfaits et plus motivés.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>130 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Heures variables du 1^{er} septembre au 30 juin et horaire comprimé du 1^{er} juillet au 31 août.</p> <p>3. Les 2.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Très apprécié des employés qui ont de jeunes enfants.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>131 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o On souhaite fortement instaurer un tel programme. Pour le moment, nous traitons les demandes au fur et à mesure. Par contre, cette pratique n'est pas annoncée puisque nous souhaitons d'abord être davantage structurés pour être en mesure de bien répondre à une éventuelle demande accrue. Pour le moment, nous offrons l'horaire d'été (lundi à jeudi : 8 h 15 à 17 h et vendredi : 8 h 15 à 12 h). Pour ce qui est de nos souhaits : probablement être en mesure d'offrir le temps partiel (3 ou 4 jours semaine). Nous pensons aussi permettre au gens de travailler entre 8 h et 18 h, à conditions que tous y soit entre 10 h et 16 h. Nous ne sommes pas en accord avec l'horaire comprimé (plus d'heures par jour pour travailler 3 ou 4 jours par semaine). Nos craintes : difficulté à organiser des rencontres, abus, devoir embaucher plus de travailleurs pour compenser les heures manquantes, etc. <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Hébergement et services de restauration</p>
	<p>132 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o Je ne crois pas que c'est dans les projets. Je crois que le contrôle est très difficile pour de tels genres d'aménagements de travail. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>133 -</p> <ol style="list-style-type: none"> De la Saint-Jean à la Fête du Travail, les employés terminent une demi-heure plus tôt le vendredi. Cette demi-heure est « gratuite » i.e. qu'elle n'a pas à être travaillée en compensation. Les employés apprécient terminer plus tôt durant la saison estivale et ainsi éviter le trafic. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de gros</p>
	<p>134 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Oui 1 - Semaine de travail comprimée / 1 jour de congé aux 2 semaines. 2 - Possibilité de réduire les heures de travail de 40 à 37,5 heures. Programmes pour les salariés non syndiqués, car pour les syndiqués, des comités paritaires sur les horaires sont en place. Semaine de travail comprimée. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Arts, spectacles et loisirs</p>
	<p>135 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Non (passez à la question 4) s/o s/o Demande traitée cas par cas. Nous envisageons d'instaurer une politique conciliation-vie personnelle au cours de l'année 2006. <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	136 -	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Actuellement nous traitons les demandes de façon individuelle selon les besoins opérationnels de chaque poste.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Hébergement et services de restauration</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	137 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Flexibilité d'horaire : - Heure d'arrivée au travail se situe entre 7 h 30 et 9 h 30 - Période du repas du midi : entre 11 h 30 et 13 h 30 - Présence au bureau : 9 h 30 et 15 h 30 - Heure de départ : 15 h 30 et 17 h 30</p> <p>3. Voir no.2</p> <p>4. L'organisation ne dispose pas d'un tel programme.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	138 -	<p>1. Une politique de conciliation travail-vie personnelle est en voie d'adoption.</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Traiter au cas par cas.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Organisme sans but lucratif</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	139 -	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous traitons les demandes cas par cas en fonction de la faisabilité (i.e. réorganisation du travail ou des tâches sans nuire aux résultats du département).</p> <p>5. Dans les cas où cela était possible, augmente la satisfaction des employés concernés, moins d'absentéisme, plus grande motivation. Situation serait idéale si on pouvait l'offrir à plus d'employés mais plusieurs contraintes liées au service à la clientèle et aux réalités opérationnelles.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Commerce de gros</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	140 -	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Oui, de façon ponctuelle pour des besoins particuliers. Par exemple, l'ex-conjoint et père des enfants d'une employée est décédé récemment et nous lui permettons de prendre une demi-heure de repas au lieu d'une heure et de terminer plus tôt parce qu'elle a maintenant la charge de ses enfants à 100 %, sans soutien. Aussi, au moment où le prix de l'essence a grimpé à son maximum, 3 employés de bureau ont décidé de faire du covoiturage et comme ils n'avaient pas tous le même horaire, nous les avons accommodés afin qu'ils puissent voyager ensemble.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>141 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Non</p> <p>5. À mon avis, l'ARTT est essentielle si les entreprises veulent demeurer compétitives. En autres raisons, la main-d'œuvre vieillissante. Il est proactif de mettre un programme ARTT (aménagement et réduction du temps de travail) en marche.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Finance et assurances</p>
<p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>142 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Les mesures sont traitées selon les gestionnaires et dépendant des directions.</p> <p>5. La vision n'est pas encore actuelle, les gens pensent que c'est par paresse que les gens font de telles demandes.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Services publics</p>
	<p>143 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous ne prévoyons pas instaurer un tel programme. Si un employé a besoin de réaménager son horaire nous traitons les demandes individuellement. Pour l'instant c'est du cas par cas.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>144 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Horaire variable 37 h 30 par semaine avec possibilité de cumuler 7 h 30 par deux semaines de travail en commençant ou allongeant la journée de travail de 30 minutes par jour.</p> <p>3. Horaire variable.</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Il est très apprécié et utilisé par les employés pour les absences de travail pour toutes raisons familiales.</p> <p>Taille de l'entreprise : 501 à 1000 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>145 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Je ne crois pas qu'elle prévoit instaurer un tel programme.</p> <p>5. J'aimerais avoir la possibilité de faire du 4 jours/semaine.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>146 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Pour un de nos aménagements de temps de travail, il a fait l'objet de négociation dans la convention collective signée cette année. Cet aménagement est le 4/32, c'est-à-dire l'employé travaille 4 jours par semaine, 8 heures par jour, et a une journée de congé par semaine. Les deux parties se sont entendues pour l'offrir à 10 personnes dans l'entreprise. La sélection des employés admissibles se fait à partir de l'ancienneté. La durée de l'entente est pour une période de 12 mois et n'est pas renouvelable à l'échéance. 3. Nous disposons de 5 aménagements de temps de travail. Sur 140 employés dans l'entreprise, 44 personnes bénéficient d'un aménagement de temps de travail. Un des premiers types les plus populaires est le 19/20. Cet aménagement permet à l'employé de travailler 22 minutes de plus par jour. Il accumule ainsi une journée de congé (7 heures) par mois. Les heures doivent se faire dans la plage horaire, entre 8 heures et 17 heures. Un autre aménagement populaire est le 4/28. Cet aménagement permet à l'employé de travailler 4 jours par semaine, 7 heures par jour et avoir droit à une journée de congé par semaine. Les heures doivent se faire dans la plage horaire, entre 8 heures et 17 heures. Le dernier aménagement le plus populaire est le 4/32. Cet aménagement permet à l'employé de travailler 4 jours par semaine, 8 heures par jour et avoir droit à une journée de congé par semaine. Les heures doivent se faire dans la plage horaire, entre 8 heures et 17 heures. 4. s/o 5. L'employeur désire installer un système de contrôle de temps. La partie syndicale est totalement contre. Pour chaque aménagement de temps de travail, l'employé doit travailler des heures de plus de la journée normale de travail. Donc, nous désirons avoir un système de contrôle de temps permettant aux gestionnaires d'assurer un meilleur contrôle du temps et aussi permettre à l'employé de contrôler son propre horaire. Toutefois, certains employés accusent l'employeur de tenter de contrôler le temps. Certains employés croient que le système de temps brimera leur autonomie. Quels sont les moyens utilisés par certains employeurs pour assurer une bonne intégration du système de contrôle de temps auprès des gestionnaires, des employés, de la partie syndicale? J'aimerais connaître les moyens utilisés par d'autres employeurs afin d'atténuer les obstacles exprimés par les différents agents. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Administrations publiques</p>
	<p>147 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. 3 types d'horaires : <ul style="list-style-type: none"> - Fixe (égal aux heures de bureau) : 8 h 30 à 16 h 30 - Adapté : l'employé s'entend avec gestionnaire sur heure d'entrée autre que 8 h 30 mais toujours la même heure. - Flexible : plage de 9 h 30 à 16 h. - Horaire de 7 heures par jour; pas de transfert d'heures d'une journée à l'autre. 3. Adaptée pour l'administratif et flexible pour les professionnels. 4. s/o 5. Programme développé pour rendre les gestionnaires confortables face au changement. Sondage effectué après 6 mois de projet pilote et taux de satisfaction de 90 %. <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Arts, spectacles et loisirs</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>148 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'employé de bureau non syndiqué peut débiter ou terminer sa journée une demi-heure plus tôt ou plus tard. Il doit respecter 37,5 heures par semaine. Il peut terminer à compter de 16 heures le vendredi si, au cours de la semaine, il a fait son 37,5 heures. Soit en ne prenant que 30 minutes pour sa période de dîner.</p> <p>3. s/o</p> <p>4. s/o</p> <p>5. Il faut que les règles soient claires au départ. Que tous les gestionnaires appliquent ses règles au sein de leur département. Faire confiance à leurs employés sur la remise du temps afin de balancer les heures de la semaine.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>149 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous traitons les demandes au fur et à mesure.</p> <p>Taille de l'entreprise : Moins de 100 employés Secteur : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
	<p>150 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous comptons près de 250 employés au Québec. Notre organisation a accepté la demande de 2 employés de réduire leur semaine de travail de 4 à 5 jours. Seules les demandes d'employés de bureau ont été acceptées et ce, parce que l'inactivité de la 5e journée ne nuisait en rien à l'entreprise. Évidemment, le salaire de ces 2 employés a été réduit en conséquence.</p> <p>5. Alors que nous vivons dans une société de plus en plus occupée, aux prises avec les affluences à l'heure de pointe, les garderies, les écoles, le vieillissement et la dépendance grandissante des parents, la qualité de vie de plusieurs serait améliorée de beaucoup avec la disponibilité d'heures flexibles. Il en résulterait une diminution importante du stress et une amélioration proportionnelle de l'efficacité au travail.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>
	<p>151 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Il est possible de rentrer plus tôt le matin que les heures normales de travail afin de finir plus tôt en après-midi où le vendredi (accumulation d'heures). Par contre, il faut s'assurer qu'il y ait toujours un employé qui est présent aux heures normales à tous les jours afin de répondre aux besoins des employés ou aux demandes particulières. Quant aux horaires réduits, ils sont quasi inexistantes au sein de l'entreprise, mais les horaires comprimés sont parfois rencontrés sur quelques quarts de travail, exceptionnellement.</p> <p>5. À mon avis, l'aménagement du temps de travail est une question d'arrangement avec son supérieur.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>152 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Nous faisons du cas par cas, dépendant du besoin de chacun.</p> <p>Taille de l'entreprise : 1001 à 5000 employés Secteur : Finance et assurances</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>153 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Semaine de travail comprimé : 37,5 heures en 4 jours et demi, l'entreprise ferme à 13 h tous les vendredis pendant l'année. Horaire flexible : plage flexible entre 7 h et 9 h et entre 16 h et 18 h; l'employé doit travailler 8,25 heures du lundi au jeudi et 4,5 heures le vendredi.</p> <p>3. Semaine comprimée.</p> <p>4. N/A</p> <p>5. Très apprécié par les employés; réduit l'absentéisme; réduit les retards au travail; attrayant lorsque nous recrutons du personnel; contribue à garder notre personnel, car il est plus hésitant à aller travailler ailleurs dans des horaires fixes et sans semaine comprimée; nous avons un taux de roulement faible. Diminue les absences au travail puisque les employés peuvent prendre les rendez-vous personnels (voiture au garage, dentiste, médecin, etc. le vendredi après midi); offre une meilleure qualité de vie aux employés.</p> <p>Taille de l'entreprise : 101 à 500 employés Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>1. Est-ce que votre organisation offre un programme d'aménagement du temps du travail (horaire variable, heures réduites, semaine de travail comprimée, etc.)?</p> <p>2. Quels sont les faits saillants du programme?</p> <p>3. Parmi les mesures en place, quelles sont les plus populaires?</p> <p>4. Si votre organisation ne dispose pas d'un programme d'aménagement du travail, est-ce qu'elle prévoit instaurer un tel programme ou traite-t-elle les demandes d'aménagement du temps de travail au fur et à mesure?</p> <p>5. Toute réflexion ou commentaires à propos de l'aménagement du temps de travail.</p> <p>Taille de l'entreprise Secteur</p>	<p>154 -</p>	<p>1. Non (passez à la question 4)</p> <p>2. s/o</p> <p>3. s/o</p> <p>4. Cas par cas.</p> <p>Taille de l'entreprise : 5001 employés et plus Secteur : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>